

Le mardi 13 février 2024



N° 22

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Relatant les faits constituant la séance du 13 février 2024

Ouverture de la séance par le Maire à 09 H 00

Membres présents : Charles Brès, Gilles Avakian, Christian Roggero, Patrick Brès.

Membres représentés : - Sandra Mathieu (Procuration Christian Roggero)
- Yvette Bellier (Procuration Gilles Avakian)

Secrétaire de séance : Christian Roggero

Quorum : Quatre conseillers municipaux

Ordre du jour : Il porte sur le chapitre notarial de l'échange de terrain entre Sylvaine et le commune, la cantine scolaire de la saison, le traitement du bois du préau, un avenant à la convention assistance retraite, la proposition d'une convention pluriannuelle de pâturage de la Servelle, la suite du pré-projet photovoltaïque ainsi que les traditionnelles questions diverses.

Le maire soumet pour approbation le compte rendu de la séance précédente qui est adopté à l'unanimité des présents.

Mise en conformité de la voirie dans le cadre de l'aménagement du centre bourg (échange de terrains).

Le Maire informe les conseillers qu'à sa demande il a reçu le devis de la SCP Estour & Pages, notaires à Crest pour la régularisation d'un échange de terrains.

L'échange porte sur la parcelle B 47 appartenant à Sylvaine Laborde contre une parcelle en cours d'arpentage, pour la même superficie provenant de la place de la fontaine, le long de sa maison d'habitation.

La provision sur frais s'élève à environ 900 €. Ces frais seront supportés par moitié. Accord unanime

- Convention de cantine (Année scolaire 2023/2024)

Le Maire informe les conseillers qu'il a été destinataire d'une convention de cantine de la part de l'association Boul'de gomme de Saint-Nazaire-le-Désert pour l'année scolaire 2023/2024. La part restant à la charge de la commune est de 3.75 € par repas pris par l'unique enfant de la commune Nathan Chancel.

Accord unanime

Avenant n° 3 à la convention assistance retraite 2020-2022

Le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de modifier la convention assistance retraite 2020-2022 par un avenant numéro 3, la prorogeant d'un semestre.

La convention initiale conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 (au 31 décembre 2022) est prorogée à partir du 01.01.2024, jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL.

Accord unanime.

Traitement des bois extérieurs du Préau :

Le Maire informe les conseillers qu'il a reçus, comme l'ont souhaité les conseillers, un devis de l'entreprise CornerStone (Sluiter Cédrique) pour le traitement des bois extérieurs du préau. Il est proposé un saturateur/lasure solvante pour une plus grande durabilité et résistance que la formulation en phase aqueuse pour un résultat visible similaire.

Le devis comprenant le produit, les ponçages des surfaces brutes de coupe, le démontage éventuel des gouttières et la protection des surfaces sol et mur, s'élève à 2622,50 € (2884,75 € TTC).

Accord unanime.

Convention pluriannuelle de pâturages communaux (Blanc Rémy).

Le maire rappelle l'objet de la demande de Rémy BLANC qui sollicite après avoir préalablement fait deux visites sur site, l'obtention d'une convention pluriannuelle des pâturages communaux libres restants pour un troupeau d'ovins. Cet espace pastoral est constitué des parcelles suivantes : A198-A200-A201-A288 et B283-B287-B311. Ils représentent la surface totale de 68 ha, 99a et 80 ca.

Cette démarche s'inscrit dans une suite logique du diagnostic pastoral établi par l'ADEM à la demande de la municipalité, où le rendu nous a été présenté il y a quelques mois.

M. Rémy Blanc nous a par ailleurs, adressé un plan d'aménagement (indispensable) possible au Col du Pin à proximité immédiate du chemin rural. Ce plan très succinct a été présenté aux conseillers puis agréé par eux. Il n'appelle aucune observation.

Ensuite le maire soumet au conseil municipal un projet de convention établi en concertation avec les services de l'ADEM de Die. Les termes et conditions sont strictement similaires à un autre bénéficiaire d'une convention pluriannuelle de pâturage sur la commune. Pour rappel, 4.50 € l'hectare/an et sans majoration retenue compte tenu de l'absence d'équipements pastoraux. La période potentielle s'étendra entre le 1^{er} juin et le 30 octobre.

Accord unanime.



☑ **Pré-Projet photovoltaïque quartiers Les Plattes et Couveau.**

Le maire commente le compte rendu de la réunion de travail (commission chargée du développement des énergies renouvelables) à la communauté des communes de Die le jeudi 25 janvier 2024. L'étude a été présentée à tous les intervenants avec des chiffres à l'appui. Ce projet paraît à ce jour viable et intéressant sur de multiples points de vue.

Le Maire rappelle le CR n° 10 du 21.12.2021 puis le n° 11 du 1^{er} mars 2022 et enfin le n° 17 du 26 décembre 2022.

Compte tenu de tous ces faits et avancées, le maire propose aujourd'hui au CM de prendre une décision de principe sous la forme d'une délibération. Celle-ci donnerait ainsi un socle pour poursuivre les débats tout en donnant mandat au maire pour les animer. Cette délibération pourrait préciser également qu'une réunion publique d'information nous paraît indispensable. Enfin elle pourrait permettre à la commune de régulariser la situation sur une partie de ces quartiers en termes de PAC suite à une occupation illicite de terrains communaux par un éleveur.

Une zone pré-délimitée potentiellement intéressante pour l'installation de panneaux a été retenue par cette étude de base. Outre les terrains communaux dits de Couveau et des Plattes, un certain nombre de parcelles alentours pourraient rentrer dans ce futur projet, bien entendu si tel sera le moment voulu le souhait des propriétaires. Pour ce faire, le Maire a communiqué sur un listing de parcelles présentées, les noms et prénoms de chacun. Ces propriétaires devraient recevoir un courrier explicatif les invitant à participer à ce projet s'ils le souhaitent mais toujours libre à eux.

Ensuite il est fait un commentaire sur la loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables) qui doit permettre à la France de combler son retard et placer les communes au cœur de la stratégie de planification territoriale en nous invitant à cartographier les zones dites « ZAE nR » (Zones d'accélération des Énergies Renouvelables). Une lettre réponse type mais à moduler selon nos souhaits nous est suggérée pour répondre aux services de l'État. Lecture en est faite et approuvée.

Accord unanime

📁 **Divers :**

- Travaux : CR des travaux effectués
- Relais : Antennes et armoires posées. Câblage du site effectué. Aucune nouvelle de la mise sous tension électrique par le SDED malgré les relances. À suivre.
- Point sur la FTTH
- Complément indemnitaire des salariés : Prolongement effectué par le maire par arrêté.
- Complément de l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise : Prolongement effectué par arrêté du maire.
- Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat : Non souhaitée par les salariés
- Point sur les demandes de subventions qui seront à inscrire pour le prochain budget
- CR dernier conseil d'école



- CR dernière réunion cantonale de ST-Nazaire le 24 novembre dernier
 - Acceptation d'un don de Jean-Pierre Peck au profit de la commune (150 €)
 - Lettre de Christian Haberkorn
 - Point sur les différentes incivilités de ces dernières années et du dépôt de plainte le 12 février 2024 pour le vol d'une chaîne, de son cadenas et destruction d'un arbre au Devès.
 - A la demande de Christian, précision est apportée par le maire sur le positionnement futur du four à bois. En attente du passage du géomètre (lundi 19 février à 10 h) qui conditionnera son futur emplacement.
 - Échanges divers
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 15

Le Maire



Charles Brès

